



### NOUVELLES HOMOLOGATIONS EN SERRE

- L'acaricide **FLORAMITE (bifénazate)** contre le tétranyque à deux points et le tétranyque de Lewis.
- L'insecticide **ENDEAVOR 50WG (pymétozine)**, déjà homologué en ornemental depuis septembre 2003 sur les pucerons et les aleurodes, et maintenant dans la tomate et le poivron contre les pucerons.

#### ENDEAVOR 50WG (pymétozine) (ornemental, tomate, poivron)

C'est un insecticide systémique vendu sous forme de granules dispersables dans l'eau, en contenant de 6 sachets de 70 grammes chacun.

#### *Ravageurs visés*

Il agit sur tous les stades (sauf l'œuf) des insectes suceurs comme les pucerons principalement et sur les aleurodes dans les cultures ornementales en réduisant les populations.

#### *Mode d'action*

Son mode d'action unique est un atout dans la rotation des pesticides. Il permet d'alterner les produits ayant des groupes chimiques différents (Pyridine azométhine, insecticide appartenant au groupe 9B) et de diminuer le développement de la résistance des ravageurs.

- C'est un produit systémique ascendant. Il entre dans la plante pour être ensuite véhiculé vers le haut dans le xylème (sève brute). Une bonne couverture de la plante par le produit est nécessaire. Dès que le produit sèche, il est déjà entré dans la plante. Même si on mouille le feuillage par la suite, le produit ne sera pas lessivé des feuilles.
- En général, il est résiduel dans les feuilles pendant 14 jours.
- L'insecte doit ingérer du produit en se nourrissant de la sève de la plante. Son action n'est pas immédiate, car l'insecte cesse d'abord de se nourrir quelques heures après le traitement (« antifeedant »). Il devient alors désorienté et peut se laisser tomber au sol. Il meurt de faim 2 à 7 jours plus tard.

#### *Dose et mode d'application*

- Pulvérisation foliaire de 0,1 à 0,2 g/litre ou 100 (1,4 sachets) à 200 g (3 sachets) dans 1000 l d'eau; la même dose est utilisée pour toutes les cultures homologuées.
- Bien couvrir le feuillage même s'il est systémique.
- Ne pas faire plus de 2 applications par culture, avec un intervalle minimum de 7 jours ou 3 applications par année sur une culture qui s'étend sur plus d'une année (ex. : roses).

- Il est suggéré d'utiliser un surfactant non ionique comme l'AGRAL 90 pour améliorer la couverture et la pénétration du produit dans les feuilles des plantes difficiles à couvrir. La dose peut varier de 0,30 à 2,5 ml/litre. Toutefois, l'AGRAL peut brûler les fleurs; c'est pourquoi le sel d'Epsom (sulfate de magnésium) au taux de 2,5 g/litre est plus sécuritaire sur les plantes en fleurs. De plus, le sel d'Epsom est un fertilisant fournissant 250 ppm de magnésium.

### **Restrictions**

- Le délai de réentrée est 12 heures.
- Le délai avant récolte est de 3 jours dans la tomate et dans le poivron.
- Ne pas appliquer ce produit sur les poinsettias après la formation des bractées.
- Il n'y a aucune mention sur l'étiquette concernant les espèces et les variétés. Cependant, il est préférable de tester le produit sur quelques plantes au préalable avant de traiter l'ensemble de la production.

### **Toxicité faible (DL50)**

Plus de 5000 mg de matière active par kg de poids pour tuer 50 % de la population des rats.

### **Compatibilité avec les agents de lutte biologique**

C'est un produit assez compatible avec la plupart des agents de lutte biologique, **à l'exception de :**

- (2) : *Phytoseiulus persimilis*, les adultes d'*Encarsia* et d'*Eretmocerus*, *Orius*, larves de chrysopes.
- (3) : adultes d'*Aphidius spp* (réentrée après 3 à 4 jours); *Dicyphus* : l'impact est plus évident sur une population en cours d'établissement que sur des populations élevées; réentrée après 2 semaines; enlever ou au moins couvrir les plantes réservoirs de **molènes** (*Verbascum thapsus*) lors du traitement pour éviter qu'elles absorbent du produit pouvant nuire aux punaises prédatrices.

**BOURDONS** : bien qu'il soit jugé sécuritaire pour les pollinisateurs, par mesure de précaution, fermez le trou de sortie de la ruche et retirez-la des serres pendant 12 heures après le traitement, ou tout au moins, couvrir la ruche lors du traitement.

- (1) : Sécuritaire (25 % et moins de mortalité)
- (2) : Légèrement toxique (25 à 50 % mortalité)
- (3) : Modérément toxique (50 à 75 % mortalité)
- (4) : Très toxique (75 % et plus de mortalité)

Consultez les chartes de compatibilité disponibles sur les sites des compagnies suivantes :

- [www.koppert.nl](http://www.koppert.nl)
- <http://www.syngenta-bioline.co.uk/home.asp?flash=1>
- [www.biobest.be](http://www.biobest.be)

Des recherches (IOBC Bulletin, vol.25 (1) 2002, Neil Helyer, UK) ont démontré que la pymétozine (ENDEAVOR) peut être mélangé avec l'abamectine (AVID) (actions sur les acariens et sur les thrips) pour accroître le spectre d'efficacité de l'application.



## **FLORAMITE SC (bifénazate) (ornemental incluant dans les aménagements intérieurs)**

C'est un acaricide sélectif, à activité ovicide, ne s'attaquant qu'aux tétranyques à deux points et de Lewis. Il est parfaitement compatible avec les agents de lutte biologique, incluant les acariens prédateurs. Il est vendu en contenant de 946 ml.

### ***Ravageurs visés***

- Tous les stades du tétranyque à deux points, incluant les œufs.
- Les stades mobiles (sauf l'œuf) du tétranyque de Lewis.
- N'est pas efficace sur les tarsonèmes ou l'acariose bronzée.

### ***Mode d'action***

- Nouveau groupe chimique (no 25 : Carbazate) qui s'intègre très bien dans un programme de rotation des pesticides, permettant de limiter le développement de la résistance.
- Il agit par contact sur les acariens et affecte le système nerveux de ce dernier. On observe son effet en moins de 3 jours et il se prolonge pendant près de 28 jours.

### ***Dose et mode d'application***

- Pulvérisation foliaire de 133 ml dans 400 litres d'eau ou de 332 ml de produit dans 1000 litres (0,33 ml/litre),
- Assurez une bonne couverture de tout le feuillage pour que le FLORAMITE entre en contact avec les acariens et par conséquent prévenir le développement de la résistance.

### ***Restrictions***

- Le délai de réentrée est 12 heures.
- Ne pas faire plus d'une application par production.
- Peut provoquer des irritations oculaires et une sensibilité cutanée.
- Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. Il ne faut donc pas rejeter les résidus de ce produit dans un cours d'eau avoisinant.
- Cet acaricide se dégrade rapidement en présence d'eau fortement alcaline (pH élevé), chaude et lorsqu'on l'entrepose à haute température (50 °C); il est recommandé de neutraliser l'excès d'alcalinité de l'eau en l'acidifiant légèrement ou en ajoutant un adjuvant comme le BB5 qui colore la solution lorsqu'elle a atteint un pH acceptable. Ne pas laisser traîner la solution et l'appliquer sans délai.

### ***Toxicité moyenne (DL50)***

Plus de 5000 mg de matière active par kg de poids pour tuer 50 % de la population des rats.

### ***Compatibilité avec les auxiliaires***

Parfaitement compatible avec tous les agents de lutte biologique.

**BOURDONS** : par mesure de précaution, toujours couvrir la ruche au moment du traitement, en ayant pris soin de laisser rentrer les butineuses au préalable avec fermeture du trou de sortie de la ruche et ouvrir 3 heures après le traitement.

***Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides; le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.***



Texte rédigé par :

Liette Lambert, agronome, Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES CULTURES EN SERRES  
LIETTE LAMBERT, agronome  
Avertisseuse  
Centre de services de Saint-Rémi, MAPAQ  
118, rue Lemieux, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0  
Téléphone : (450) 454-2210, poste 224 - Télécopieur : (450) 454-7959  
Courriel : [liette.lambert@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:liette.lambert@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Lise Gauthier, d.t.a. et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*  
*Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 27 – cultures en serres – 12 mai 2005*

